



15ème législature

Question N° : 42233	De M. Jean-Yves Bony (Les Républicains - Cantal)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique > animaux	Tête d'analyse >Prédation du loup - éleveurs du Cantal	Analyse > Prédation du loup - éleveurs du Cantal.
Question publiée au JO le : 02/11/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Yves Bony appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la prédation du loup, qui prend de plus en plus d'ampleur dans les régions d'élevage, notamment le Cantal. Force est de constater que les systèmes de protection mis en place et les indemnisations perçues ne compensent pas les pertes économiques générées par les attaques du loup sur les exploitations. Il est grand temps de donner à tous les éleveurs de réels moyens pour défendre leurs troupeaux. Bien que des avancées aient été obtenues en matière de comptage des loups et d'évolution du statut de chien de protection, les représentants agricoles réaffirment leurs positions et la nécessité de donner à tous les éleveurs de réels moyens pour défendre leurs troupeaux à tout moment, tels que l'obtention de tirs de défenses simples ou renforcées pour l'ensemble des agriculteurs et chasseurs sans aucune restriction, l'acquisition d'armes à visée nocturne pour les éleveurs ayant suivi une formation et la prise en charge totale des dépenses pour la protection des troupeaux. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour protéger les éleveurs contre de telles attaques, car à celles du loup se sont ajoutées celles du vautour pendant l'été.